

Agression sur le personnel de santé.

Le 02 mars 2024

« En rappel, le détenu D qui s'est illustré les 26 et 27 février 2024 en agressant des Personnels pénitentiaires remet ça le 1^{er} mars 2024 au quartier fermé, mais sur du personnel de santé...

Lors des soins que vient lui prodiguer l'infirmière, D l'agresse en l'étranglant. Heureusement les Personnels présents stoppent l'agresseur et le maîtrisent rapidement. »

Il ne sera pas placé en prévention au quartier disciplinaire car l'agresseur est incompatible pour des raisons de santé... Cherche l'erreur ?

L'UFAP UNSa Justice de Montmédy apporte tout d'abord son soutien au Personnel de santé touché par cette lâche agression et lui souhaite un prompt rétablissement !

Le bureau local attend des sanctions disciplinaires et judiciaires exemplaires à la hauteur des faits.

L'acte était prémédité, car l'agresseur avait préalablement versé de l'huile sur le sol, rendant plus difficile l'intervention des collègues.

Nous attendons avec impatience la date de son transfert vers un autre établissement (apparemment de santé) tout en sachant qu'il repartira tôt ou tard en détention « normale » finir une peine qui va forcément s'allonger...

Nous rappellerons aussi et encore que les Personnels pénitentiaires qui sont encore debout et opérationnels sur cette structure, attendent plus que des promesses.

**Des propositions et des promesses ont été faites,
il est temps de passer aux actes !**

Pour l'UFAP,
Le secrétaire local
Jérôme D.